

LA COMMISSION ARMÉES-JEUNESSE

Qu'est-ce que la Commission armées-jeunesse ?

Créée en 1955, la [Commission armées-jeunesse](#) a, après 65 ans d'existence, toujours la même vocation : mener, pour le ministère des armées et en liaison avec la société civile, une réflexion permanente sur le lien entre les armées et la jeunesse.

Organisme de réflexion et d'action, destiné à favoriser la connaissance mutuelle entre la jeunesse et les forces armées, la CAJ vise, également, à promouvoir l'esprit de défense chez les jeunes tout en les préparant à leurs responsabilités de citoyens.

La CAJ est chargée de conduire des réflexions (groupes de travail), de formuler des propositions (rapports finaux des GT) et de fédérer des initiatives pour entretenir le lien armées-jeunesse à travers l'organisation d'événements (Journées sport-armées-jeunesse, Prix armées-jeunesse, visites dans les différentes entités (armées, directions et services) du ministère), toujours en ayant à cœur de garder le lien et la connaissance mutuelle actualisée entre les armées et l'ensemble de la jeunesse.

Quelle est la particularité de la CAJ ?

La CAJ se caractérise par sa large ouverture sur la société civile et une grande diversité des 97 organismes membres qui y sont représentés. Elle vient compléter les autres initiatives développées autour de l'objectif « promouvoir l'esprit de Défense » auprès des jeunes, en entretenant son réseau historique, notamment auprès des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

Sur le cycle 2019/2020 :

- 40 associations et mouvements de jeunesse
- 7 mouvements étudiants
- 11 syndicats professionnels
- 6 associations de réservistes
- 20 ministères et administrations
- 13 organismes du ministère des armées

Chaque année, ces organismes nomment des représentants pour siéger en leur nom à la Commission.



Pourquoi des comités régionaux armées-jeunesse ?

La CAJ, organisme du ministère des armées, est constituée d'organismes membres d'envergure nationale conformément à sa charte de fonctionnement. Ses groupes de travail se réunissent, réfléchissent sur des thématiques nationales et restituent leurs travaux exclusivement à Paris.

Des comités régionaux armées-jeunesse ont néanmoins déjà existé au sein de la CAJ, qui ont disparu avec la suspension du service national, mais qui vont être réactivés. L'objectif de ces comités régionaux armées-jeunesse est de proposer, au cœur des territoires, le modèle des groupes de travail de la CAJ. Ces GT réunissent des représentants locaux des organismes membres de la CAJ, pour réfléchir, de façon pragmatique, sur le lien armées-jeunesse, et faire des recommandations adaptées à la région considérée.

L'objectif est de créer un comité régional armées-jeunesse à Lyon et à Bordeaux en 2020, puis en 2021, à Rennes et à Nancy. En effet, cette démarche de régionalisation s'appuie sur le réseau des établissements du service national et de la jeunesse (ESNJ) du ministère des armées, qui maillent le territoire français en région et qui assureront l'organisation et le soutien de ces comités.

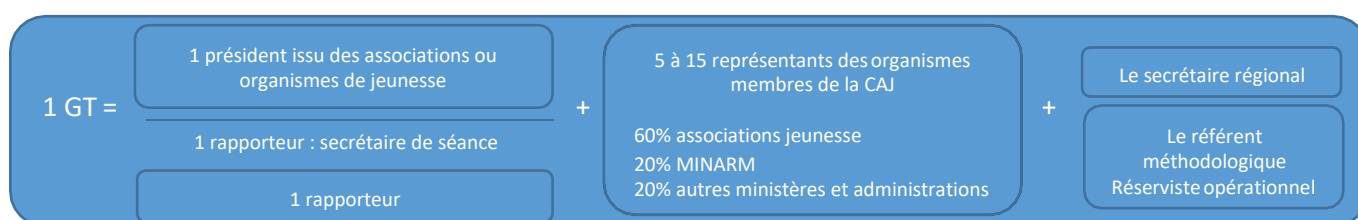
FONCTIONNEMENT D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Modalités pratiques

- *Pour participer* : les personnes volontaires doivent appartenir à l'un des 97 organismes membres de la CAJ, dont elles porteront la voix lors des séances de travail.
- *Fréquence des réunions ? Quand ? Où ?* : les séances de travail des GT se dérouleront en moyenne une fois par mois, plutôt en fin d'après-midi ou en début de soirée, au sein ou à proximité de l'ESNJ. Chaque réunion sera suivie d'un moment de convivialité où les participants dîneront ensemble, pour prolonger les débats.

Constitution d'un GT

Un groupe de travail est constitué de 15 à 20 personnes, désignées par les organismes membres de la CAJ pour les représenter au GT. Les proportions suivantes seront recherchées : 60% d'associations ou organismes de jeunesse, 20% de ministères et administrations hors du ministère des Armées et 20% du ministère des Armées. Parmi ces représentants, sont choisis un président et deux rapporteurs, dont un secrétaire chargé d'envoyer les convocations et d'établir les comptes rendus des séances. L'ESNJ désigne un secrétaire régional, afin d'intervenir en tant que modérateur, et si besoin un référent méthodologique, pour aider le président dans l'animation du GT.



Cadre méthodologique « type » des séances de travail

- **SÉANCE 1** : cadrage de la thématique, définition des problématiques clés et création de sous-GT.
Inter-séance : recueil documentaire, entretiens et visites pour collecter des éléments de cadrage, de problématiques auprès des parties prenantes.
- **SÉANCE 2** : partage et exploration enjeux et problèmes pour les parties prenantes, convergence sur enjeux clés et problématiques à traiter en sous-GT.
Inter-séance : exploration divergente des pistes d'action ou de recommandations en sous-groupes.
- **SÉANCE 3** : partage des propositions et construction du plan cible et des propositions.
Inter-séance : formulation, affinage et test des propositions clés en sous-groupes.
- **SÉANCE 4** : finalisation du rapport avec sélection et validation des propositions. Présenter la note cible ; valider et prioriser les propositions avec les membres.



Restitution

À l'issue des séances de travail, le président du groupe de travail rend au secrétaire régional une feuille de synthèse, qui reprend l'ensemble des travaux et propositions formulées, qu'il présente en séance plénière du comité régional. Ces séances plénières, présidées par le directeur du service national et de la jeunesse, rassemblent les représentants locaux des organismes membres de la CAJ, les autorités civiles et militaires régionales et des acteurs locaux impliqués dans le domaine de la jeunesse. Un rapport, plus argumenté tout en restant facilement lisible, est rendu ensuite au secrétaire régional, qui en assure la diffusion.

Les thématiques étudiées peuvent être un sujet traité par la CAJ à décliner localement (exemples : quels financements innovants pour les actions armées-jeunesse ? / Education nationale-armées : une complémentarité indispensable ? / Comment développer la synergie entre les acteurs du lien armées-nation) **ou un sujet spécifique à la région** (exemples : état des lieux des ressources existantes mises au profit des jeunes localement / Comment développer la résilience de la jeunesse en cas de catastrophe naturelle ou technologique dans la région ?).